



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 04 juillet 2023
Objet : Demande de subvention FODAC

L'an deux mille vingt et trois et le 04 juillet à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. MUNOZ Estéban. Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. GONCALVES Gilles. M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Délibération n° 2023/04/26

OBJET : Demande de subvention FODAC

Mme le maire informe le conseil municipal que la demande de subvention au titre du FODAC 2022 a reçu un avis négatif car elle est arrivée après la clôture des demandes.

Mme le Maire propose de la renouveler, en ayant un devis réactualisé.

Elle propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FODAC, pour réaliser une 2ème tranche de réfection de voirie à la montée du Pigeonnier, la 1ère tranche ayant été réalisée en 2022.

Le montant des travaux s'élèverait à 43 590.05 € HT.

Mme le Maire de solliciter une subvention de 25%, soit 10897.51 €

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de réfection de voirie
- sollicite auprès du Conseil Départemental une aide financière au taux de 25% du montant des travaux Hors Taxes
- approuve le plan de financement suivant :

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	43590.05 €	FODAC	10897.51 €
		Commune	32692.54 €
TOTAL	43590.05 € HT	TOTAL	43590.05 €

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Malijai,
Le 04 juillet 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2023

Application agréée f. lespalto.com